

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL273

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 19

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , ou portant atteinte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.